



# Maison des Jeunes - Kervignac

## **Charte d'utilisation du WIFI**

*Année scolaire 2019/2020*

### **Utilisation du service wifi**

---

#### **Préambule**

L'utilisation du service wifi de la maison des jeunes de Kervignac est soumise au respect des lois et des règlements en vigueur.

L'utilisation de ce service vaut acceptation incontestable par l'utilisateur de l'ensemble des dispositions et obligations contenues dans la présente Charte.

#### **Modalités d'utilisation**

L'utilisation du service wifi de la maison des jeunes permettant l'accès à Internet est autorisée pendant les heures d'ouverture. Elle est strictement réservée aux adhérents.

Il appartient à l'utilisateur de vérifier qu'il dispose des équipements matériels, logiciels, navigateurs lui permettant d'utiliser ce service. La maison des jeunes n'est en aucun cas responsable des équipements choisis par l'utilisateur, lequel reste seul responsable de leur sécurité et de leur protection.

### **Respect de la réglementation**

---

L'utilisateur reconnaît être dans un lieu ouvert au public. Il s'engage à utiliser son matériel informatique et ce service d'une manière conforme à la loi. Il s'interdit notamment tout comportement et tout usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

#### **Pratiques interdites**

En particulier l'utilisateur ne devra pas utiliser son matériel ou ce service wifi à des fins illégales, illicites, interdites. Il s'interdit notamment :

- d'accéder, de mettre en ligne ou d'afficher des contenus et informations provenant ou non d'une mise en ligne sur le réseau Internet mais considérés comme illégaux par les textes ou les tribunaux tels que les informations, messages, textes, images ou vidéos ayant un caractère violent, d'incitation à la violence ou à la haine, dégradant pour la personne humaine, pornographique ou pédophile et/ou ayant un caractère provocant et portant atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité des utilisateurs du réseau et/ou des personnels et des usagers de cet établissement ;
- de réaliser toute reproduction ou usage en infraction avec les législations relatives aux droits d'auteur, marques, brevets, à la propriété intellectuelle et industrielle, qu'il s'agisse de créations multimédia, de logiciels, de textes, d'articles de presse, de photos, de sons, d'images de toute nature, de marques, de brevets, de dessins et modèles, étant précisé que toute mention relative à l'existence de droits sur ces éléments et/ou données et/ou fichiers ne peuvent faire l'objet d'une suppression et que toute reproduction d'une œuvre ou de l'un de ces éléments et/ou fichiers et/ou données sans consentement du titulaire des droits constitue une contrefaçon ;

- de porter atteinte à la vie privée de toute personne ou au secret des correspondances ; d'intercepter tout message et communication émis par voie des télécommunications.

Dans le cadre de l'usage du service wifi de la maison des jeunes, l'utilisateur s'interdit également de :

- récolter ou collecter toute information concernant des tiers sans leur consentement ;
- diffamer, diffuser, harceler, traquer, menacer quiconque, ni violer les droits d'autrui ;
- créer une fausse identité ;
- tenter d'obtenir un accès non autorisé à un service et/ou à un fichier, ou une donnée;
- diffuser ou télécharger des éléments contenant des logiciels ou autres éléments protégés par les droits de propriété intellectuelle, à moins qu'il ne détienne lesdits droits ou qu'il ait reçu toutes les autorisations nécessaires pour le faire ;
- d'adresser tout message indésirable ni d'effectuer des envois de type « spamming » ;
- d'adresser tout courrier et/ou message électronique comprenant des propos menaçants, injurieux, diffamatoires, obscènes, indécents, illicites ou portant atteinte aux droits des personnes et à la protection des mineurs;
- transmettre tout virus, cheval de Troie, bombe logique ou tout autre programme malveillant, nuisible ou destructeur pour les tiers et/ou tout utilisateur;
- tenter d'obtenir un accès non autorisé à un système automatisé de traitement de données et/ou s'y maintenir ;
- perturber les services et/ou contenus et/ou données auxquels il accède ;
- d'envoyer des chaînes de lettres ou proposer des ventes dite « boule de neige » ou pyramidale ;
- d'adresser toute publicité, message promotionnel ou toute autre forme de sollicitation ou démarchage non sollicité.

## Pratiques restreintes

A titre d'information, il est précisé que l'accès WiFi de la maison des jeunes est sécurisé par **un outil de filtrage systématique** de type « contrôle parental » et, en conséquence, l'utilisateur est informé que **certains sites sont inaccessibles**.

L'utilisateur reconnaît avoir reçu toute information nécessaire aux spécifications et modalités d'utilisation du service wifi de la maison des jeunes, laquelle met en œuvre un logiciel de protection automatique à l'effet de sélectionner ou restreindre l'accès à certains sites, serveurs ou données.

## Suspension du service

La maison des jeunes, à la demande de toute autorité administrative ou judiciaire compétente ou si elle l'estime nécessaire, pourra suspendre temporairement ou définitivement toute utilisation du service sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée et sans que l'utilisateur ne puisse revendiquer une quelconque indemnisation ou réparation.

## Données personnelles

L'utilisateur est informé que des données à caractère personnel sont collectées et utilisées par la maison des jeunes, responsable du traitement, lors de toute utilisation du service de wifi. Celles-ci comprennent notamment :

- des données générées par l'usage telles que l'adresse MAC du terminal de l'utilisateur, l'URL des sites visités, l'adresse IP publique des sites visités, un horodatage des requêtes, la taille des paquets qui transitent sur le réseau Internet.

Ces données sont collectées et utilisées par la maison des jeunes aux fins d'assurer la sécurité du service wifi et de garantir la traçabilité des opérations qui transitent par ce service. Les traitements réalisés sont nécessaires au respect d'obligations légales auxquelles est soumise la maison des jeunes, notamment les articles L. 34-1 et R. 10-13 du code des postes et des communications électroniques (CPCE).

La maison des jeunes informe par ailleurs les utilisateurs que les nouvelles dispositions applicables en matière de lutte contre le terrorisme impliquent l'obligation de conserver pendant une durée de 12 mois les données

techniques de connexion, à savoir : "utilisateur", adresse MAC, heure, durée et lieu d'origine des communications à l'exception de leur contenu.

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi informatique et libertés (LIL), l'utilisateur est informé qu'il peut accéder et/ou obtenir copie des données le concernant.

Selon le contexte, il peut également s'opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer, demander la limitation du traitement de ses données.

## Responsabilité

La maison des jeunes ne peut être en aucun cas tenue de réparer les préjudices directs et/ou indirects subis du fait de l'utilisation du service WIFI par l'utilisateur, ce dernier étant sous la responsabilité des utilisateurs dans le respect de la présente Charte. L'utilisateur reconnaît que la maison des jeunes ne peut être responsable des contenus ou services auxquels il accède et ne garantit ni l'accessibilité aux contenus et services ni la rapidité d'utilisation.

Afin de profiter pleinement du service wifi, la maison des jeunes conseille à tous ses visiteurs utilisateurs de veiller à leurs matériels informatiques en s'assurant que les ordinateurs, téléphones et tablettes personnels ne soient pas laissés sans surveillance, en faisant attention aux consommations qui pourraient endommager leurs matériels et en s'assurant de posséder un antivirus à jour.

## Engagement

Vous déclarez avoir lu l'intégralité de la présente Charte, vous vous engagez à vous y conformer et reconnaissez que votre matériel, son contenu et l'utilisation du service wifi de la maison des jeunes de Kervignac sont de votre entière responsabilité.

✂

-----  
**Maison des Jeunes – Kervignac**  
**Charte d'utilisation du Wifi**  
**Année scolaire 2019/2020**

A .....

Le jeune

Signature précédée de la mention manuscrite « *lu et approuvé* »

Le responsable légal du mineur

Signature précédée de la mention manuscrite « *lu et approuvé* »